

# MONDIE DU TRAVAIL LIBRE



CONFEDERATION  
INTERNATIONALE  
DES SYNDICATS  
LIBRES

BIMENSUEL

**CISL**

N° 9/88 10.6.88

Bureau de dépôt tri postal Bruxelles 1

## Turquie

### Changements de façade dans la législation du travail

**L**es récents changements introduits dans la législation du travail en Turquie ne vont pas assez loin pour la rendre conforme aux normes de l'O.I.T. selon l'avis des deux principales organisations syndicales et les partis d'opposition du pays. Les changements, qui ont été votés le 17 mai, n'apportent que de légères améliorations aux lois sociales imposées par le régime militaire en 1983 et retenues par le gouvernement civil. Les syndicats seront autorisés à faire des déclarations politiques mais ne pourront toujours pas avoir des liens avec des partis politiques ou d'autres organisations et le gouvernement ne pourra vérifier les finances des syndicats qu'avant leurs conférences générales au lieu de tous les ans.

Aucun changement n'a cependant été introduit dans les articles limitant le droit de grève. Si une grève dure plus de six jours, le cas est soumis à un groupe d'arbitrage composé de deux représentants des syndicats, des employeurs et du gouvernement ainsi que de deux représentants indépendants. La décision de ce groupe reste décisive.

Les travailleurs des services publics, tels que l'électricité et l'eau, ceux qui travaillent dans les banques, les pompiers, les enseignants et le personnel hospitalier ne peuvent pas faire grève. Les grèves de solidarité et les grèves générales sont également interdites.

La confédération syndicale turque affiliée à la C.I.S.L., Turk-Is, a déclaré qu'elle estime les changements insuffisants. Le Président de Turk-Is Sevkettin Yilmaz a critiqué le gouvernement pour ne pas avoir tenu sa promesse de réviser les lois conformément aux principes de l'O.I.T.

Abdullah Basturk, Président de la fédération syndicale interdite Disk, a dit que « les changements ont légèrement amélioré les lois imposées par les militaires mais qu'elles sont loin d'être conformes aux normes de l'O.I.T. » Disk a été dissoute et ses dirigeants, dont Basturk, ont été arrêtés après le coup d'Etat de 1980.

Au parlement, tous les partis de l'opposition ont voté contre les changements.

## Investir dans l'apartheid

### Le Rapport de la C.I.S.L. cite 1.200 compagnies

*Des centaines de compagnies de par le monde traitent encore des affaires avec l'apartheid selon un rapport tout récemment publié par la C.I.S.L. Sous le titre « Investir dans l'apartheid », ce rapport de 100 pages dresse une liste de plus de 1.200 compagnies qui ont des filiales en Afrique du Sud.*

**L**a liste comprend des noms de firmes internationalement connues appartenant à presque chaque secteur industriel et commercial, allant du géant américain de l'alimentation Kellogg à Isuzu Motors du Japon.

Rien qu'au Royaume-Uni, il y a 374 compagnies qui constituent le plus grand nombre d'investisseurs dans l'apartheid. La République fédérale d'Allemagne vient au second rang avec 333 compagnies relevées, dont plusieurs font partie de l'industrie des armements. Les géants de l'automobile BMW et Volkswagen ont des filiales en Afrique du Sud qui fabriquent des véhicules armés et une filiale de Telefunken, la firme de matériel électronique, produit des équipements pour véhicules armés.

Les Etats-Unis ont 164 compagnies citées, dont les firmes cinématographiques de Hollywood MGM et Twentieth Century Fox, ainsi que la compagnie aérienne Pan American Airways.

Chaque pays de la Communauté européenne, à l'exception du Grand-Duché de Luxembourg, est cité dans le rapport :

- Vingt pour la Belgique, dont la Société Générale de Belgique qui a récemment été con-

voitée par le financier italien Carlo de Benedetti.

- Sept sont italiennes, dont la compagnie pétrolière contrôlée par l'Etat, Ente Nazionale Idrocarburi.
- Elles sont 29 aux Pays-Bas, dont la compagnie aérienne KLM et le géant de l'électronique NV Philips.
- En France il y en a 90 parmi lesquelles le Club Méditerranée et la grande firme de produits chimiques Rhône-Poulenc.

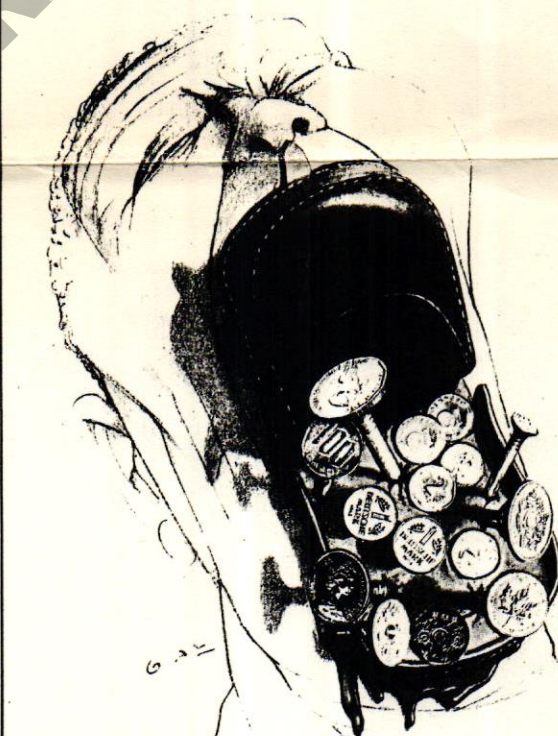
Certaines des compagnies citées, dont la firme britannique Tyre and Rubber, ont été à de nombreuses reprises dénoncées par la C.I.S.L. pour ne pas avoir respecté les normes minimales internationalement reconnues régissant les salaires et les conditions de travail.

### De prétendus retraits

Il y a lieu de critiquer particulièrement les compagnies qui prétendent avoir quitté l'Afrique du Sud mais qui y ont en fait conservé des intérêts substantiels. Turner & Newall, du

Suite page 3

CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES



LISTE DES SOCIÉTÉS QUI ONT DES INVESTISSEMENTS ET DES INTERETS EN AFRIQUE DU SUD

**I N V E S T I R  
DANS  
L'APARTHEID**

## PANORAMA

### CUBA

La C.I.S.L. s'est adressée à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU qui a prévu d'examiner la situation à Cuba. La Commission de l'ONU a décidé d'envoyer une mission sur place au mois d'août. La C.I.S.L. souhaite que l'on examine la législation du travail et la façon dont elle est appliquée qui, dit-elle, est en contradiction avec les dispositions de l'O.I.T. sur la liberté syndicale. La législation n'autorise qu'une centrale syndicale con-

trôlée par le gouvernement pour représenter les travailleurs cubains. En 1983, une tentative pour former un syndicat indépendant a été écartée et ses promoteurs ont été condamnés à 30 ans de prison.

### OUA

« En tant qu'organisation fondée à la suite de la colonisation, l'OUA a réussi une réalisation remarquable en rassemblant des nations africaines, » a déclaré le Secrétaire général de la C.I.S.L. John Vanderveken dans un message envoyé à l'occasion du 25ème anniversaire

de l'Organisation de l'Unité africaine. Vanderveken a cité l'apartheid, les guerres, la crise économique et les catastrophes naturelles parmi les problèmes auxquels l'OUA est confrontée et il a ajouté que de solides syndicats indépendants ont un rôle de premier plan à jouer pour contribuer à leur solution.

### AFRIQUE DU SUD

Un avocat de la défense de Moses Mayekiso, Secrétaire général du Syndicat national des Métallurgistes d'Afrique du Sud (NUMSA), a demandé que les charges retenues contre l'accusé soient

levées. Mayekiso est en prison depuis juin 1986 sous de fausses accusations de « haute trahison ». Son avocat, David Sogot, a introduit sa demande après la conclusion des poursuites dans le procès de 7 mois intenté à Mayekiso et à quatre autres militants anti-apartheid.

Les poursuites, a dit Sogot, n'ont donné aucune preuve à l'appui de l'accusation. Cette position est aussi celle de la C.I.S.L. et de la Fédération internationale des Organisations de Travailleurs de la Métallurgie qui ont lancé des campagnes pour la libération du dirigeant syndical noir.